



# **UICN / Motion n°85 : lutter contre l'Artificialisation des sols**

Présentation point presse  
au Sénat le 6 / 02



- Évolutions législatives diverses
- feuille de route de la Commission Européenne (Europe efficace dans l'utilisation des ressources ) : un objectif de suppression d'ici à 2050 de toute augmentation nette de la surface de terre occupée
- Nombreux rapports sur le sujet
- Plan biodiversité initié en juillet 2018 : « limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette »
- Réunion de l'UICN France à Marseille en Juin 2019 la motion « **Lutte contre l'artificialisation des sols** » a été retenue parmi les 27 motions proposées par la France pour le congrès mondial de 2020.

# La fédération des CENs

s'est proposée pour être sponsor principal de cette motion

Au cœur des territoires et acteurs de terrain depuis plus de 30 années nous sommes particulièrement sensibilisés aux impacts négatifs de l'artificialisation des sols

- Il est important de mettre de la **cohérence** dans les actions publiques et privées autour de ce thème
- L'échelle **internationale** qu'incarne l'Uicn est à notre avis le bon niveau pour porter ce message, pour ensuite le décliner dans les codes législatifs des états avec une recherche de cohérence

3400 sites  
178 000 ha gérés  
+ de 1000 salariés  
7700 adhérents  
6 millions de visiteurs  
sur nos sites

## Les CENS :

- 29 Associations régionales ou départementales regroupées dans une fédération nationale
- Une reconnaissance nationale : Agrément Etat Région inscrit dans la loi
- Qui agissent dans le domaine de la protection de la nature et de la biodiversité **en gérant** des espaces naturels, apportant **de l'expertise**, travaillant avec des **partenaires** locaux, aidant à la mise en place de **projets de territoires**, faisant de la sensibilisation du **public**.

# De quoi parle t-on : définir et mesurer

prend en compte  
l'occupation du sol,  
pas la qualité  
biologique

La motion basée sur la définition de  
l'artificialisation donnée par l'ESCO 2017.

- Désigne les **surfaces retirées de leur état naturel** (friche, prairie naturelle, zone humide, etc.), **ou de leurs usages forestiers ou agricoles**.
- Les sols dégradés par des pratiques agricoles intensives ou des mauvaises gestions forestières par exemple ne sont pas concernés par cette motion.
- Les serres et abris hauts en sont exclus, car comptés dans les terres cultivées.
- Prend en considération **l'urbanisation, l'étalement urbain, la fragmentation par des infrastructures** : les sols bâtis (habitat, commerces, activités, voiries, mines carrières, espaces verts urbains, équipement sportifs etc

Plusieurs  
méthodes qui  
donnent des  
résultats  
différents

Création d'un observatoire de  
l'artificialisation des sols 2019

# Etat des

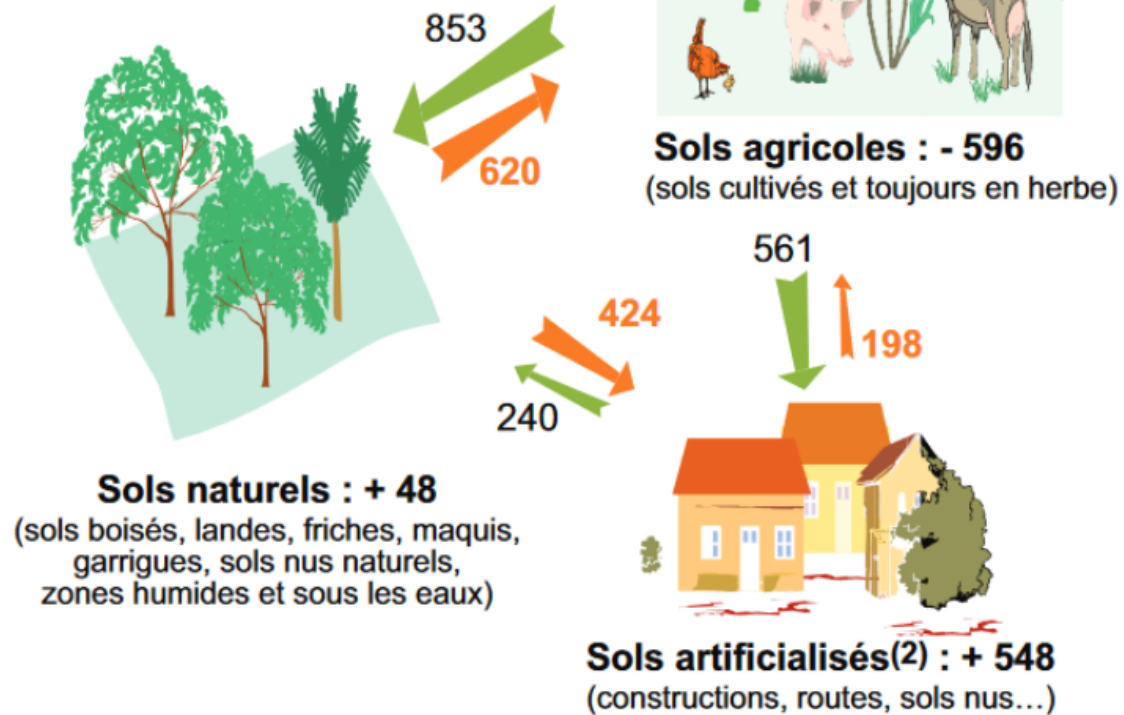
65758 ha/a

moyenne en  
et 2015 (National)

l'essentiel de  
l'artificialisa  
se fait depuis  
les zones  
agricoles et  
moins depuis  
espaces boisés  
ou naturels

## Changements d'occupation entre 2006 et 2015

Surfaces échangées(1)  
millier d'hectares



Origine des données : INSEE (SIR), FICOM-Lucas, série révisée, juillet 2017  
Artificialisation métropole - Diagramme augmentation nette annuelle

- En 2014 : 9,4% du territoire métropolitain (env 52000 km<sup>2</sup>) artificialisé
  - Foncier économique **13,7%** dont 25% bâti **et 64%** sol revêtu
  - Infrastructures de transport : **27,8%** dont **86%** revêtu
  - Services et loisirs : **16,2%** dont **39%** revêtu
  - Habitat **42%** dont 26% bâti, **20%** revêtu et 54% sols herbe ou nu
- **46%** des terres artificialisées pour le bâti le sont pour du logement **individuel** ; 3% pour du collectif
  - Touche essentiellement les communes où le secteur du logement est moins tendu

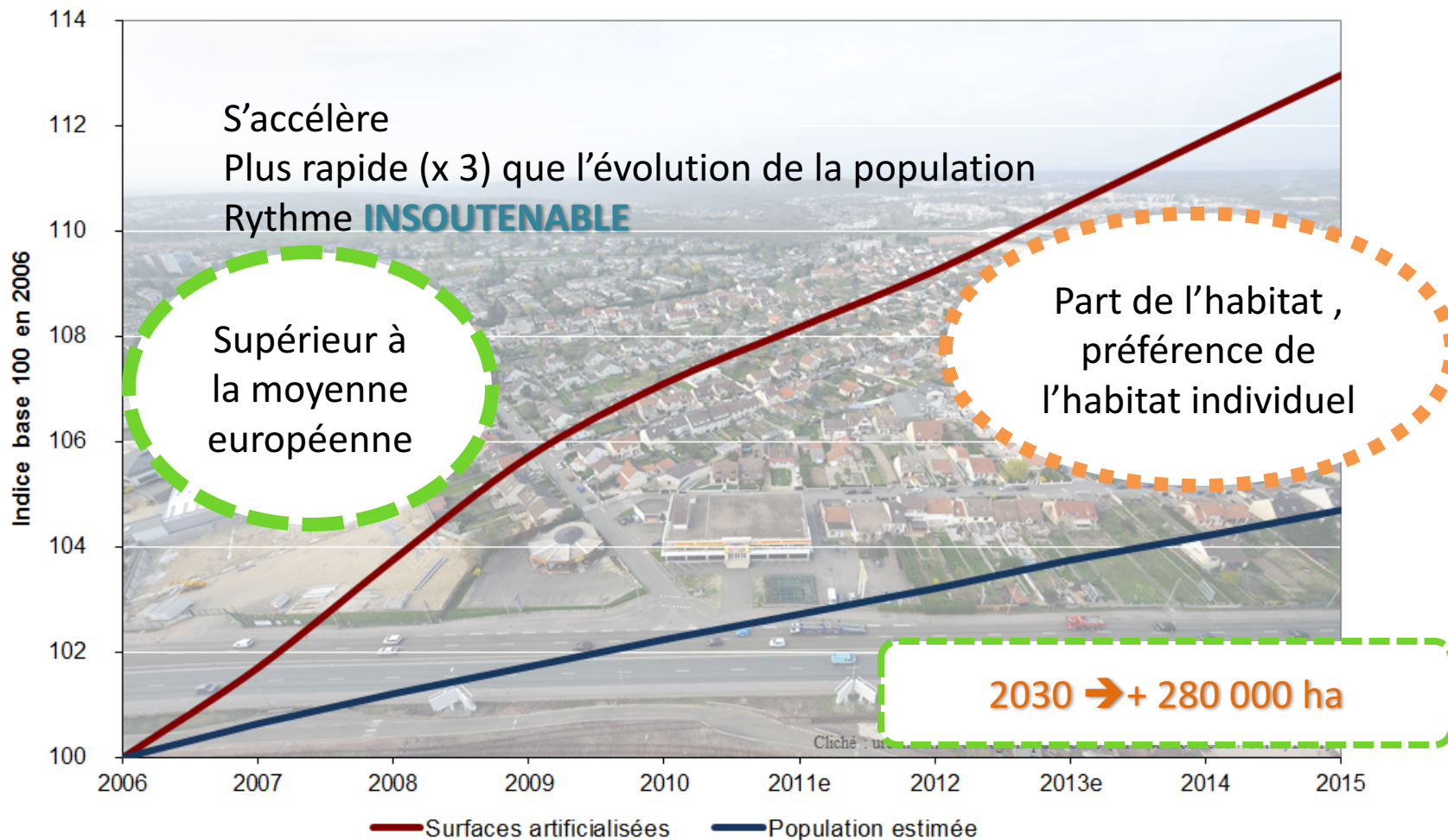
43% en zone urbaine  
57% des constructions neuves sur ENAF, densité de **0,16**

« efficacité » de l'artificialisation  
→ **densification** et **multiplicité** des usages  
→ l'habitat : un levier

26% en continuité,  
**24% mitage**,  
7%  
artificialisation de masse

**L'artificialisation est issue de gros projets autant que de nombreux petits projets**

## Evolution des surfaces artificialisées et de la population en France métropolitaine



**Note :** pas d'enquête TerUti en 2011 ni 2013, valeurs calculées par interpolation entre 2010 et 2012, et entre 2012 et 2014 ; population provisoire pour les populations 2014 et 2015.



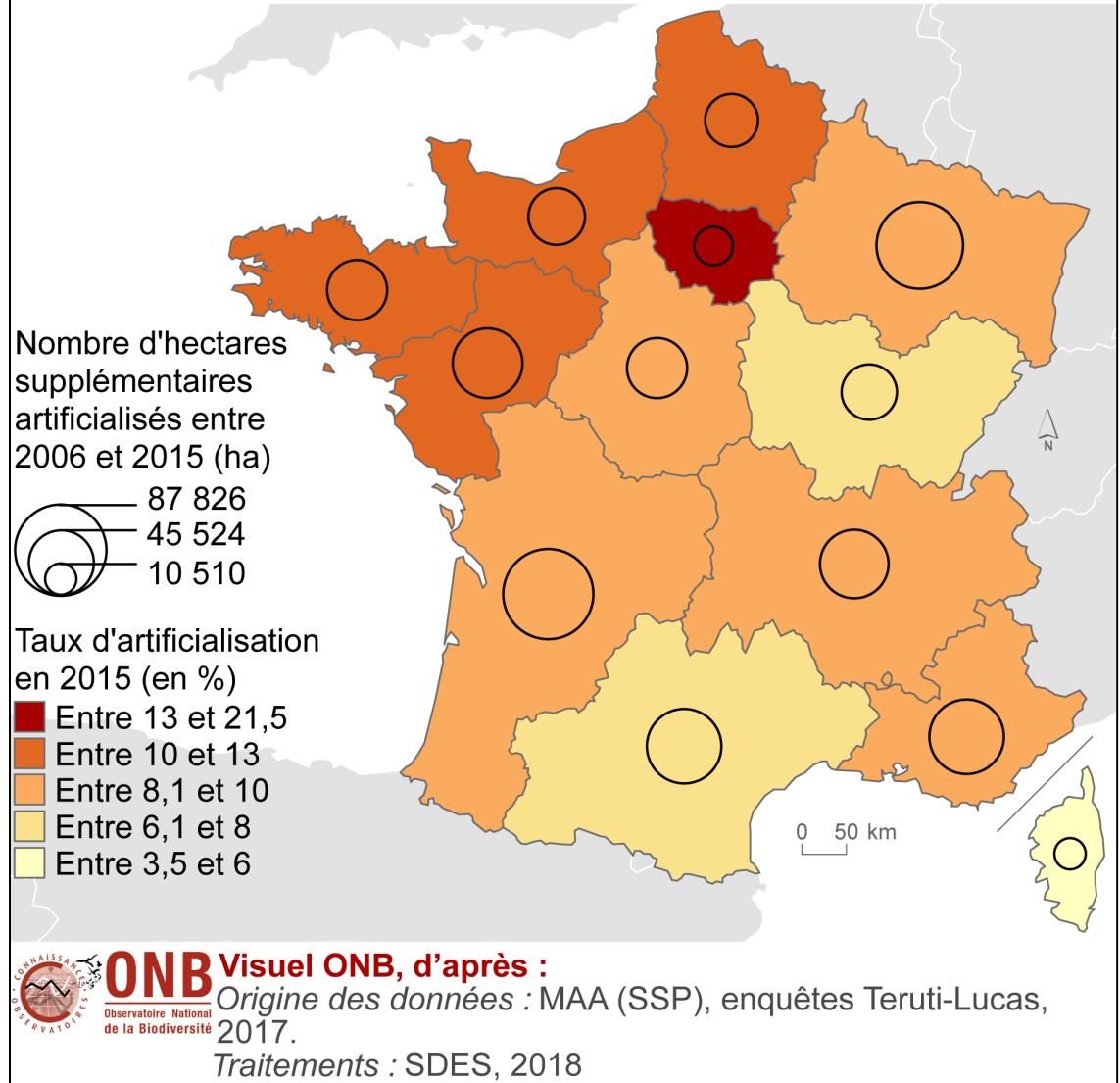
**ONB**  
Observatoire National  
de la Biodiversité

Visuel ONB, d'après :

Origine des données : MAA (SSP), TerUti-Lucas, série révisée, juillet 2017 - Insee, estimation de la population

Traitements : SDES, janvier 2018

## Part des espaces artificialisés par région en 2015 et surfaces artificialisées depuis 2006





## Consommation d'espaces NAF\* totale en ha entre 2009 et 2017

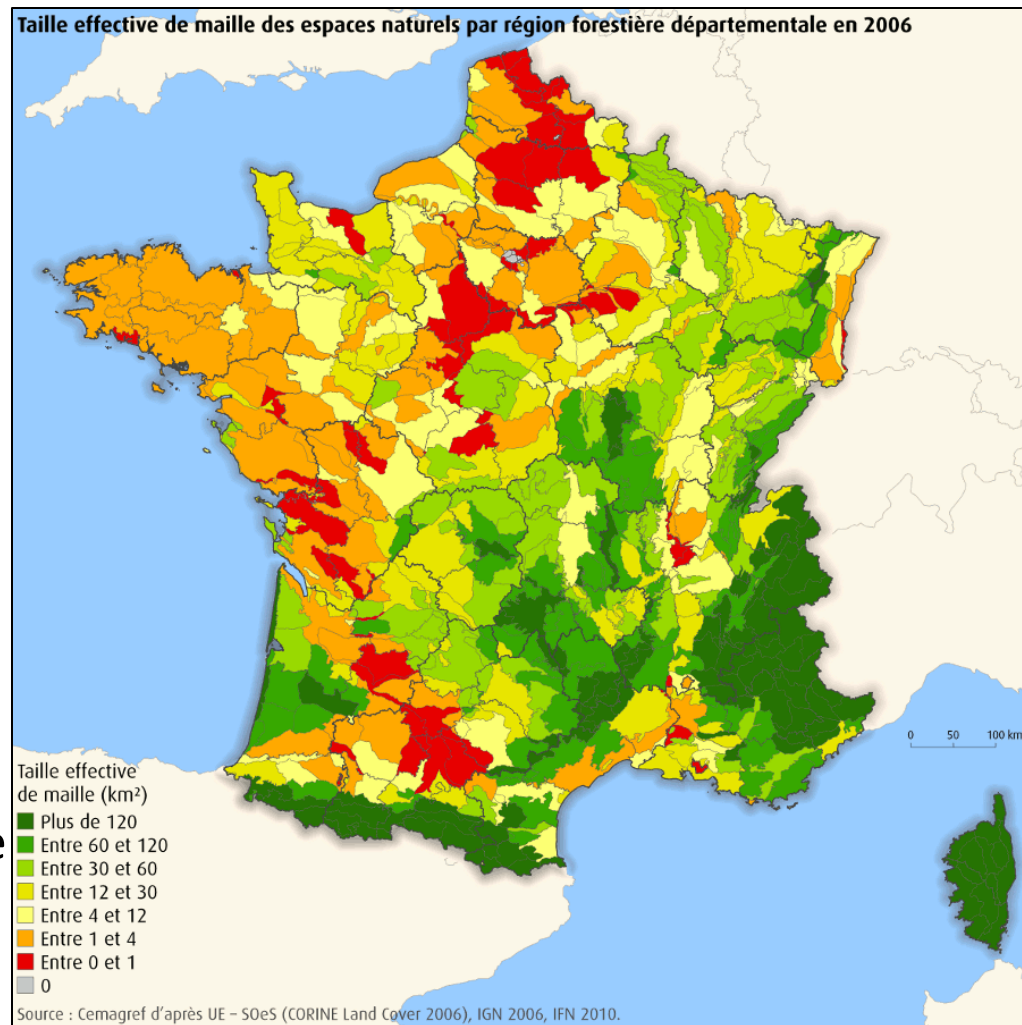


Une dynamique hétérogène  
(d'après fichiers fonciers echelle communale )

- Métropoles, zones littorales
- Départements moins denses → artif. Autour de communes isolées
- Départements plus denses → sur les grands pôles urbains
- Gain d'ENAF dans certaines communes rurales (changement d'affectation)

# Liens avec la biodiversité

- **destruction** des habitats d'espèces, des milieux naturels.
  - Sols, faune, flore, paysage
- **fragmentation** du territoire qui est dommageable pour la biodiversité.
  - La taille moyenne des mailles des espaces naturels en France métropolitaine est passée de 100,44 km<sup>2</sup> en 1990) 99,97 e 2006 (CEMAGREF-Corine land Cover) avec de ***très fortes disparités régionales***



- lien avec le **fonctionnement des écosystèmes**.
  - Plus faible **infiltration** des eaux pluviales,
  - apport **de polluants** et eaux usées
  - Moindre résilience au **changement climatique**.
- lien avec les services écosystémiques.
  - Altère les services liés au cycle de **l'eau** ou à **l'atténuation climatique**
  - Perte en valeur **de bien-être** pour les habitants. Pollution sonore et lumineuse
- Augmentation des émissions de **CO2**, (moins de captation et plus de transports)

Une diminution de l'artificialisation des sols serait un signe d'une meilleure cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire (densification) et les politiques de préservation de la biodiversité.

climat

aliment  
ation

Services  
écosysté  
miques

Cadre  
de vie

Sols  
vivants

ressour  
ce en  
eau

Une conviction forte des  
experts de tous horizons :

Biodi  
versité

Qualité  
de l'air

**Il est urgent  
d'enrayer le phénomène**

**→ Un changement de modèle de  
développement : l'espace est rare**

# La motion : les demandes/les leviers

*Planification  
coordination*

## 1. DEMANDE :

- a. mettre en place une **planification** de l'utilisation des sols permettant pour (améliorer la santé des sols ) dans leur territoire, en se fixant des objectifs concrets de **maintien durable du foncier non artificialisé** ;

- **Densification**
- **Efficacité de l'artificialisation**
- **L'équité des territoires** → **solidarités territoriales**
  - Un **horizon temporel pour le ZAN**; des mesures graduées et fiables, des étapes ,des jalons intermédiaire un suivi
  - Sanctuariser les Enaf (TVB, terres agricoles, Scap..)
  - **Inventorier** les friches, connaître le potentiel réutilisable
  - Impliquer a démarche Eviter, Réduire compenser pour re-naturer des espaces
  - SRADDET, PADDUC, SDRIF etc **prescriptifs**
  - **Coordonner** les politiques publiques relatives à la biodiversité, l'énergie , l'habitat, les déplacements .. autour de cette question
  - Mieux évaluer les **besoins en logements** , **remobiliser** les logements vacants

# La motion : les demandes/les leviers

Levier  
technique

1. DEMANDE :  
b. des politiques pour soutenir les techniques de réduction de la dégradation des sols) ;

- Accompagner les professionnels de l'aménagement (lutte contre l'artificialisation , biodiversité et bâti etc
- des référentiels techniques sur la densification du bâti, la renaturation des sols ,
- Exclure les revêtements « synthétiques » (enrobés, revêtements drainants, poreux, etc.) des surfaces qualifiées « de pleine terre » ou « espaces libres » ;
- encadrer davantage les projets commerciaux, limiter les parking, limiter les sols imperméables
- les solutions fondées sur la nature
- .....

1. DEMANDE :  
c. principes de  
l'économie  
circulaire

- Optimiser l'emprise des projets d'énergies renouvelables par un **multi usage du sol** et l'implantation sur des **sols déjà dégradés**
- **Des stratégies de développement qui ne reposent plus sur l'artificialisation**
- **Efficacité de l'artificialisation**
  - **renouvellement urbain**
  - reconquête du bâti vacant
  - Partage des usages
  - réversibilité
  - Modèles urbains économes en foncier
- **Renaturation**
  - Mettre en place et financer une politique de reanturation

Économie  
aides

Fiscalité

d. proposer des leviers économiques incitatifs pour :

- i. préserver les espaces naturels et agricoles à forte valeur écologique en favorisant notamment des **stratégies foncières vertueuses** et l'implication des propriétaires privés ; et
- ii. inciter à la revalorisation et l'optimisation du bâti.
- (iii. Elaborer des **stratégies de paiement des services écosystémiques** et des programmes volontaires d'aide à la conservation.)

- des outils pour agir sur le **prix du foncier**
- Initier et financer **une véritable politique de renaturation des sols**
- Redéfinir des règles financières et fiscales des **aides publiques** pour prendre en compte l'artificialisation en introduisant l'éco-conditionnalité
- **Redéfinir la taxe d'aménagement** en réservant le produit aux seuls projets en zone déjà urbanisée et en **la majorant** quand le projet conduit à une **artificialisation**
- **Supprimer** les aides publiques et fiscales au mitage
- Baisser la fiscalité sur la **rénovation du bâti ancien**
- Mise en place des **PSE** (PAC, Agences de l'eau etc )



**2. DEMANDE** aux acteurs économiques privés et publics d'intégrer la lutte contre (la dégradation) des sols dans leur stratégie de développement,

de rendre compte de leurs initiatives, au travers de leurs rapports extra-financiers notamment.

**3. DEMANDE** aux Agences compétentes de renforcer les contrôles et la sanction si nécessaire.

## Aspects réglementaires

- Appliquer **plus strictement** les réglementations actuelles (29 juillet 2019)
- Renforcer le **contrôle de légalité** sur ce sujet ; Ne pas relever les seuils pour les études d'impacts, renforcer la prise en compte des enjeux artificialisation dans les E Impact
- Conforter le rôle **des CDPENAF** (régionales?)
- Renforcer les missions **des opérateurs fonciers** en matière de préservation des ENAF
- Inviter **les préfets** à se saisir de dispositifs comme les moratoires locaux sur la construction de grandes surfaces commerciales et la CDUC pour identifier les secteurs saturés en zones commerciales

## 4. DEMANDE

**aux organisations non gouvernementales et Membres de l'UICN de collaborer avec toutes les parties prenantes pour accompagner ces démarches à travers de l'expertise, de la pédagogie et des actions concrètes.**

- notamment en matière de biodiversité,
- de préservation des paysages,
- **de solutions fondées sur la nature,**
- de ressources agricoles
- et de changement climatique

soient mises en place à destination des élus, techniciens et habitants concernant les enjeux d'artificialisation des sols,

notamment via les conseils en architecture, urbanisme et environnement

et les associations de protection de la nature et de l'environnement ;

# Une renaturation : le marais salé de St Beauzire (63)



- Contrat N2000 + Société autoroute  
-Évacuation des déblais sans  
surcreusement + une petite mare  
-- suivis réguliers montrant la  
reconquête des milieux halophiles



- Dernière portion (13 ha) d'un vaste marais salé en périphérie de l'agglomération de Clermont (Michelin Limagrain)
- Artificialisé : dépôt proche d'une nouvelle zone d'activités et A 71 (84)

## Des travaux de renaturation

Au bout de moins de 4 ans : la portion du marais fonctionne à nouveau, colonisation par les halophiles. Une mousse identifiée pour la première fois!

On ne fera pas le zéro artificialisation sans renaturer



***...MERCI DE VOTRE ATTENTION .....***

Contact :

Eliane AUBERGER, vice-présidente de la Fédération des conservatoires  
d'espaces naturels

0686559435

[eliane.auberger@wanadoo.fr](mailto:eliane.auberger@wanadoo.fr)